

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de Monsieur LOGEAY Philippe, Maire.

Présents : M. Philippe LOGEAY, Mme Stéphanie DERAS, M André BILLIET, Mmes Sandrine BUTTEUX, Fabienne DELARGILLIERE, MM Corentin DE MICHELIS, Cyril DE MICHELIS, Olivier DUFLLOT, Mme Brigitte MAHEU, MM Frédéric MANCINI, Alain MARLART, François MELLON, Mmes Aline RICORDEAU, Gaëlle VAN DER BIJ.

Absents excusés : M Serge MARTINEZ

Secrétaire : Mme Stéphanie DERAS

ORDRE DU JOUR

- Présentation et vote du compte administratif 2023 de la commune et vote du compte de gestion de la Trésorerie de Méru.

- Vote des taxes.
- Vote du budget 2024.
- Indemnités de fonctions.
- Adhésion au Comité des Oeuvres Sociales 60.
- Adhésion à Panneaux Pocket.
- Délégation de signatures des Maires délégués.
- Constitution de la commission électorale.
- Constitution de la commission communale des impôts directs.
- Compte-rendu de la Commission Travaux.
- Compte-rendu de la Commission Fêtes et Cérémonies.
- Compte-rendu de la Commission Espaces Verts
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Aline RICORDEAU, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux.

Le Conseil a élu pour secrétaire Mme Stéphanie DERAS.

Validation du dernier compte-rendu de conseil :

M le Maire demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu de Conseil : aucune. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Présentation et vote du compte administratif 2023 du Maire.

Le compte administratif 2023 est présenté aux élus, sans la présence de M le Maire. Mme RICORDEAU, doyenne remplace M le Maire, présente les chiffres et fait voter.

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité moins M LOGEAY qui n'a pas le droit de prendre part au vote.

Présentation et vote du compte de gestion 2023 du Trésorier.

Le compte de gestion est accepté et voté à l'unanimité. Il s'équilibre, après répartition des montants suite à la défusion, en fonctionnement à 182 656,99 € et en investissement à

– 10 920,74 €.

L'excédent de clôture est de 171 736, 25€ et est identique au compte administratif voté précédemment.

Vote des taux des taxes directes locales et du budget.

M le Maire présente le budget 2024 en proposant que les taux du foncier bâti et non bâti ne soient pas augmentés, la taxe d'habitation n'existant plus, sauf pour les résidences secondaires. Le maintien des taux au niveau de l'année précédente est voté à l'unanimité.

M le Maire présente une ébauche de budget, en accord avec les services fiscaux, le périmètre de la commune ayant changé suite à la défusion.

Les dépenses sont estimées à 355 437 euros et les recettes, n'étant pas encore connues exactement, à 515 841.25 euros.

Le conseil valide à l'unanimité cette ébauche et valide également le virement de 50 000 euros de la section de fonctionnement vers l'investissement.

Les investissements prévus pour 2024 sont :

-Ralentisseur de Malassise : dépenses prévues : 22 732 euros, part communale : 4547 euros.

- Maison d'Assistants Maternelles : dépenses prévues : 123 260, part communale : 10 000 euros

- Architecte pour la salle de La Neuville Garnier : dépenses prévues 10 000 euros, part communale : 10 000 euros.

Indemnités de fonctions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, Maires Délégués et étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 18 mars 2024 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, Maires Délégués et adjoints.

Taux en pourcentage de l'indice 1027 pour les communes de moins de 1000 habitants

- | | |
|-------------------|--------|
| • Maire : | 40.3 % |
| • Maires délégués | 14.8 % |

Adhésion au Comité des Oeuvres Sociales 60

M le Maire laisse la parole à la secrétaire, qui présente le COS 60 comme l'équivalent d'un Comité d'Entreprise. Le personnel l'utilise régulièrement.

Le conseil valide à l'unanimité.

Adhésion à Panneaux Pocket.

Mme VAN DER BIJ présente le principe du Panneaux Pocket. Il s'agit d'une application à télécharger sur son portable et qui reçoit toutes les informations de la mairie. C'est gratuit pour les habitants et cela permettra de réduire les distributions dans le village.

Le conseil valide à l'unanimité de s'abonner pour 2 ans pour un prix de 360 euros.

Délégation de signatures des Maires délégués.

M le Maire propose de donner délégation de signature aux Maires délégués, M BILLIET et Mme DERAS.

Le conseil valide à l'unanimité.

Constitution de la commission électorale.

Suite à la constitution du nouveau conseil, il faut refaire une commission électorale. Un travail sur les radiations est à prévoir.

Se proposent. Mmes RICORDEAU Aline, BILLIET Martine, BESSON Christine, M MARLART Alain.

M LOGEAY et Mme DERAS les aideront pour le travail sur les radiations.

Constitution de la commission communale des impôts directs.

Il est nécessaire de proposer 24 noms à la DGFIP, qui en choisira 12 pour constituer la commission communale des impôts directs : 6 titulaires et 6 suppléants.

Tous les élus et 10 extérieurs : M DESTAILLEUR, Mlle DEBATISSE, Mmes BILLIET, ROELANTS, BESSON, APPER, MM VASSEUR, BAILLY, DELARGILLIERE, VERITE

Compte-rendu de la Commission Travaux

M BILLIET informe les élus que les travaux de la MAM avancent bien, la peinture est en cours. Il reste la pose du sol.

Compte-rendu de la Commission Fêtes et Cérémonies.:

Suite réunion de travail, Mme DERAS informe les élus :

Millefeuille : soirée dansante avec apéritif dinatoire le 25/05 à 20h. Entrée : 5 euros

La Fête des mères et pères se tiendra le 1/06 à 11h à Villotran.

Le colis des Aînés cette année viendra d'Alsace.

Le Repas des Aînés aura lieu le 8/12 à Villotran.

La Fête de Villotran avec feu d'artifices aura lieu le 31/08.

La soirée Beaujolais aura lieu le 23/11.

La date de l'Arbre de Noël n'est pas encore fixée.

Commission Espaces Verts

M DE MICHELIS Cyril informe, après l'étude des devis de l'entreprise Vexin Paysage, que le coût du désherbage par brulage au gaz des deux cimetières, puisque les produits phytosanitaires sont interdits sur le domaine public, s'élève à 12 000 euros par an.

Cette somme est considérée par tous les élus comme beaucoup trop importante. Suite aux propositions de la commission, le conseil valide l'engazonnement des allées des deux cimetières pour la somme de 1800 euros. Le coût d'entretien sera réduit à environ 3000 euros par an.

Questions diverses

SIRS : M le Maire informe qu'il faut revoir de nouveau les statuts pour le SIRS pour jeudi à 19h30. Il faut 2 personnes en plus des 4. Il y aura donc Mmes RICORDEAU, DERAS, DELARGILLIERE, MM LOGEAY, MARTINEZ, MANCINI.

M le Maire informe que les équipements sportifs sont en cours d'installation sur la commune. Ils sont financés à 100% par la CCS. La commune en aura l'entretien.

M MARLART signale que le regard d'eau pluviale rue des Longues Mines est en mauvais état et bouché. M le Maire va contacter la CCS qui a la compétence eaux pluviales.

M MARLART souhaite un marquage de places supplémentaires sur Malassise ainsi qu'un passage piéton à La Neuville Garnier. Une demande de devis va être faite.

La séance est levée à 21 h45.